



Caméra Club de Genève

REGLEMENT POUR L' « ATELIER DES EXPERTS »

Conditions générales de participation

- Les participants, proposant leurs films, acceptent de se soumettre au présent règlement et de recevoir les recommandations des experts nommés par le comité du CCG. Ce dernier est seul compétent pour trancher les conflits pouvant intervenir.
- Tout membre doit avoir payé la cotisation de l'année en cours avant la remise de son film.
- S'agissant d'une expertise pour des productions d'amateur, seuls les films réalisés dans des conditions d'amateur pourront prendre part à cet exercice.
- Les participants devront s'inscrire au moyen du formulaire à télécharger sur le site du CCG (www.cameracclubgeneve.ch) ou à disposition au local.
- Chaque auteur(e)-réalisateur(trice) de film devra impérativement être présent(e) lors de la projection. En cas de force majeure, l'auteur(e) pourra se faire représenter pour autant qu'il(elle) en ait fait la demande expresse dix jours avant la date de l'expertise. Elle devra parvenir au président du CCG et faire l'objet d'une acceptation en retour.

Délai de remise des films et des inscriptions

- Les films devront avoir été remis à un membre du comité du CCG lors d'une séance de club avec la feuille d'inscription dûment remplie.
- L'inscription peut également être faite par internet au moyen de la feuille d'inscription ad hoc. Elle ne sera validée qu'à la réception du film, qui doit intervenir au plus tard à la date fixée sur la feuille d'inscription.

Supports acceptés

Les films présentés peuvent être livrés de plusieurs manières :

- Par SwissTransfer.com (gratuitement sur internet jusqu'à 25 Go) ;
- Sur les supports suivants : clé USB, disque dur externe ou carte SDHC. Sur chaque support devront impérativement être mentionnés : le nom de l'auteur, le titre du film. Les supports seront rendus aux propriétaires des films après les expertises.

Les films

- Les films comportant des scènes de violence, de sexe, des messages politiques ou racistes ne seront pas acceptés. Chaque participant(e) ne peut proposer qu'un seul film. La durée des films ne doit pas excéder 15 minutes, durée du générique comprise. La sortie du film ne doit pas excéder plus de 3 ans pour un documentaire et 5 ans pour une fiction (année civile).

Catégories

- Toutes les catégories de films sont acceptées : reportage, documentaire, fiction, animation, etc.

Expertise

- Les experts sont au nombre de trois minimum, choisis par le comité du CCG en raison de leurs connaissances et de leurs qualités professionnelles dans le domaine cinématographique. Une synthèse des appréciations de chaque film sera communiquée aux auteur(e)s par écrit par les experts.
- Sauf contre-ordre des auteur(e)s, le compte-rendu des experts sera produit dans le journal ou sur le site internet du Club.

Divers

- Le CCG se réserve le droit de garder pour ses archives une copie des films présentés avec la possibilité de les programmer lors de ses séances de projections ou d'en diffuser des extraits sur son site internet.